

CONCOURS des maisons fleuries



INSCRIPTION JUSQU'AU
5 JUILLET 2020

Passage du jury
entre le 6 et 19 juillet 2020



NOUVEAU !
Prix surprise...

*Pour un jardin artistique, créatif,
original et diversifié repéré
dans la commune (sans inscription)*

Règlement et bulletin d'inscription
à télécharger sur :

www.eperlecques.fr

ou

la page Facebook

« Eperlecques Ensemble »

ou

à la mairie d'Eperlecques



2020

REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours convivial organisé par la Commune d'Eperlecques permettant à chaque habitant de participer au fleurissement et à l'embellissement de notre village.

Article 1 : Objectif du concours des maisons fleuries

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales, aromatiques, de l'environnement et participe à l'image de la commune. L'accent devra être mis sur les plantes vivaces, résistantes, peu gourmandes en eau. L'équilibre entre les différentes plantes sera évalué. Le fleurissement doit être visible de la voie publique. Le concours est ouvert à tout résident principal ou secondaire.

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit mais l'inscription est obligatoire. Elle devra être faite avant le 11 juillet. Bulletin d'inscription disponible ci-dessous, à déposer à la mairie d'Eperlecques ou envoyer à communication@mairie-eperlecques.fr

Article 3 : Photo

Les participants au concours autorisent le jury à photographier les différents jardins pour une diffusion éventuelle des clichés sur les supports de communication de la commune. Les photos prises lors de la remise des prix pourront elles aussi être utilisées.

Article 4 : Catégories

- Catégorie petite surface
- Catégorie moyenne surface
- Catégorie grande surface

Article 5 : Jugement et notation

Originalité, Diversité, Harmonie de couleurs, Qualité et entretien des parterres et jardinières.

Article 6 : Déroulement du concours

La visite du jury aura lieu durant la saison estivale sans date précise.

Article 7 : Prix

Les récompenses seront attribuées de manière à encourager toutes les démarches servant à améliorer le cadre de vie de la commune. Les participants seront conviés à un vin d'honneur. Au cours de cette cérémonie, le classement sera annoncé. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et la presse locale. Les prix décernés peuvent être constitués de matériels, végétaux, livres ou bons divers adaptés aux différentes catégories.

Article 8 : Dispositions diverses

En cas d'arrêté interdisant l'arrosage, le jury tiendra compte de ces restrictions. Les membres du Comité de fleurissement ne peuvent pas prendre part à ce concours. L'inscription implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A rendre avant le 11 juillet 2020 en mairie

Nom :

Prénom :

Adresse :

Catégories :

- Petite surface
- Moyenne surface
- Grande surface

Participe et accepte le présent règlement

Signature :